

CULTURE

SOUTIEN AUX PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS MENÉS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

La Région encourage les projets artistiques et culturels fédérateurs favorisant la rencontre et l'échange entre les habitants des quartiers populaires, ainsi que l'accès à la culture et à la pratique artistique.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

- **Renforcer** la cohésion sociale en soutenant des projets artistiques et culturels fédérateurs, favorisant la rencontre et l'échange entre habitants,
- **Développer** l'accès à la culture et à la pratique artistique des habitants des quartiers populaires, y compris la pratique amateur,
- **Promouvoir** les initiatives conjointes des structures culturelles et des structures du champ social,
- **Favoriser** la rencontre des œuvres et des artistes par les habitants des quartiers populaires,
- **Accroître** la présence des structures culturelles et des artistes dans les quartiers populaires.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

- **Les structures de terrain**, notamment des structures du champ social, en partenariat avec des institutions ou acteurs culturels.

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

- **Fréquentation** des œuvres,
- **Sensibilisation artistique et culturelle**,
- **Pratique artistique**, notamment dans le cadre d'ateliers menés par des artistes professionnels,
- **Accompagnement** de la pratique amateur.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

La Région intervient jusqu'à 100 % des dépenses subventionnables du projet, dans la limite d'une subvention régionale annuelle de 20 000€.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- Un appel à projets est lancé chaque année. Les candidats peuvent, le moment venu, déposer leur dossier sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr
- Contact : culture.qp@iledefrance.fr